Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 29 octobre 2023

Quels Premiers ministres ont le plus utilisé le 49.3 ?

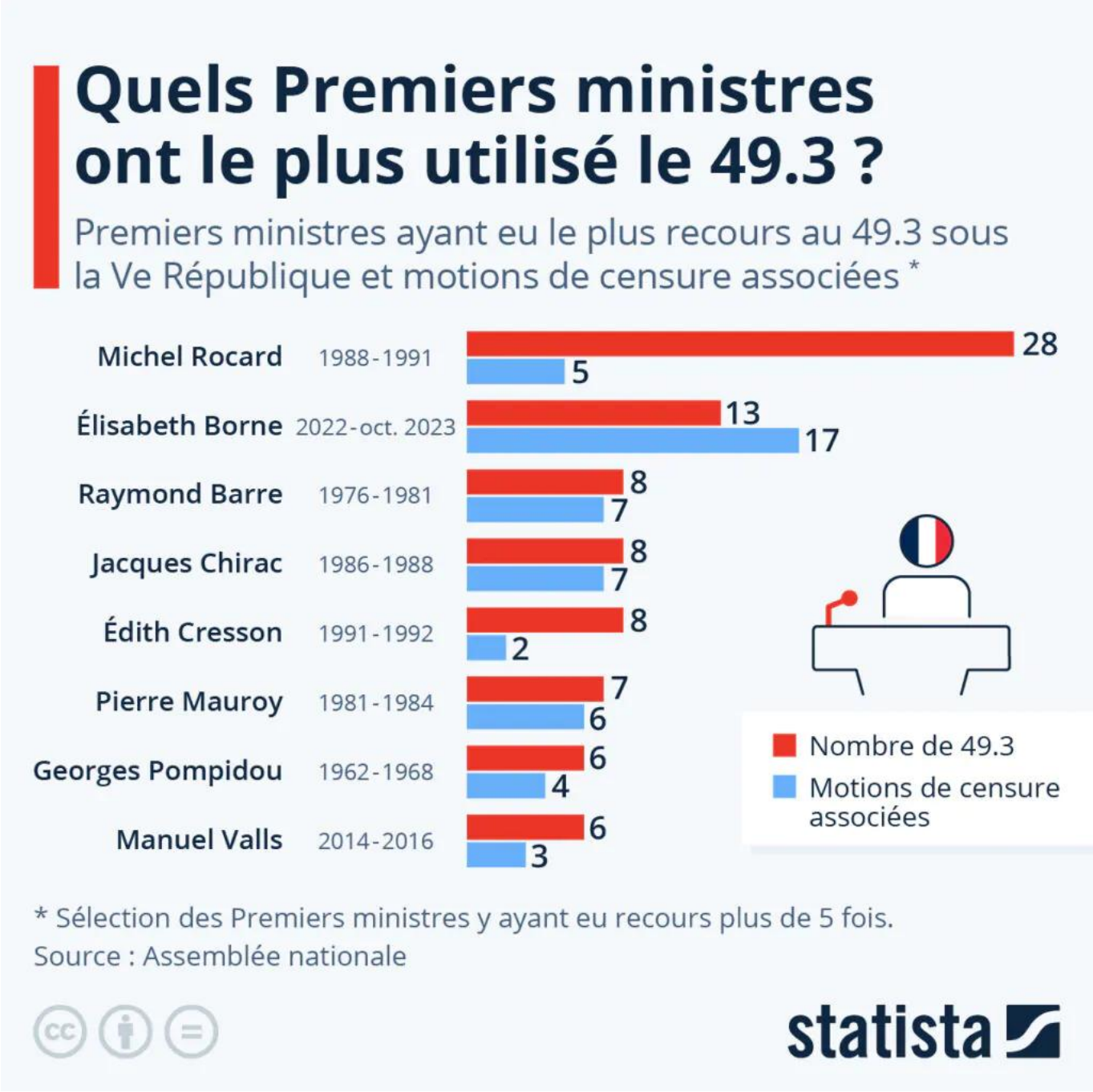

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 29 octobre 2023

Et de 13. Le fameux article 49 alinéa 3 de la Constitution française a été utilisé le 18 octobre pour la treizième fois depuis le début du quinquennat par Élisabeth Borne, cette fois pour faire adopter sans vote à l'Assemblée nationale le projet de loi de finances (PLF) pour 2024. C'est la cent-deuxième fois depuis le début de la Ve République en 1958 qu'un Premier ministre fait passer un projet de loi de cette manière.

Comment fonctionne le 49.3 ? Si le gouvernement pense qu'un projet de loi ne disposera pas de suffisamment de voix à l'Assemblée nationale pour être voté, il a la possibilité d'engager sa responsabilité sur ce texte. Les députés ont alors la possibilité de déclencher le vote d'une motion de censure pour contrer le 49.3 et faire tomber le gouvernement (289 votes nécessaires, soit la majorité absolue). Dans le cas contraire, le texte est adopté automatiquement.

Qui est le Premier ministre ou la Première ministre ayant eu le plus recours au 49.3 depuis le début de la Ve République ?

Comme l'indique notre graphique, Michel Rocard est le chef de gouvernement qui a le plus utilisé cet article. Alors Premier ministre sous la présidence de François Mitterrand de 1988 à 1991, il a eu recours 28 fois au 49.3. Mais contrairement au gouvernement Borne, qui a enregistré un record de 17 motions de censure déposées en réponse à ses 13 recours au 49.3, le gouvernement Rocard n'en avait reçu que 5. À ce jour, seule une motion a été approuvée par l'Assemblée nationale, en 1962, entraînant la démission à l'époque du gouvernement de Georges Pompidou.

Motions de censure : un record pour le gouvernement

Le 20 octobre, le gouvernement de la Première ministre Elisabeth Borne a survécu à deux nouvelles motions de censure, déposées suite à un nouveau recours au 49.3 pour faire adopter le projet de budget 2024 deux jours auparavant. Les deux textes, déposés par LFI et le RN, n'ont pas obtenu les 289 voix nécessaires pour être adoptés, le premier en ayant reçu 219 et le second seulement 89. Ces deux nouvelles motions de censure portent à 17 le nombre de textes déposés contre le gouvernement Borne pour son utilisation acharnée du 49.3 depuis le début du second quinquennat d'Emmanuel Macron, un record sous la Ve République. Ce record était jusqu'alors conjointement détenu par Raymond Barre et Jacques Chirac, contre les gouvernements desquels avaient été déposées sept motions de censure, pour huit utilisations du 49.3 chacun.

Comme le montre notre infographie, basée sur des données de l'Assemblée nationale, peu des quinze motions de censures déposées contre le gouvernement Borne avant octobre 2023 ont été soutenues par des députés de tous bords politiques. En octobre 2022, une motion déposée par l'union de gauche NUPES avait reçu les voix des 89 députés du Rassemblement National siégeant à l'Assemblée ; deux autres textes, portés par LFI en octobre et novembre 2022 avaient également récolté les votes d'une large majorité de ces derniers. C'est la motion de censure déposée par le groupe centriste Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires (LIOT) en mars 2023 (réforme des retraites) qui a le plus rassemblé l'échiquier politique : votée par l'intégralité des députés de la gauche, 19 députés LR et presque tout le groupe RN, il ne lui a manqué que neuf voix pour atteindre la majorité absolue.

Ecrit par Echo du Mardi le 29 octobre 2023

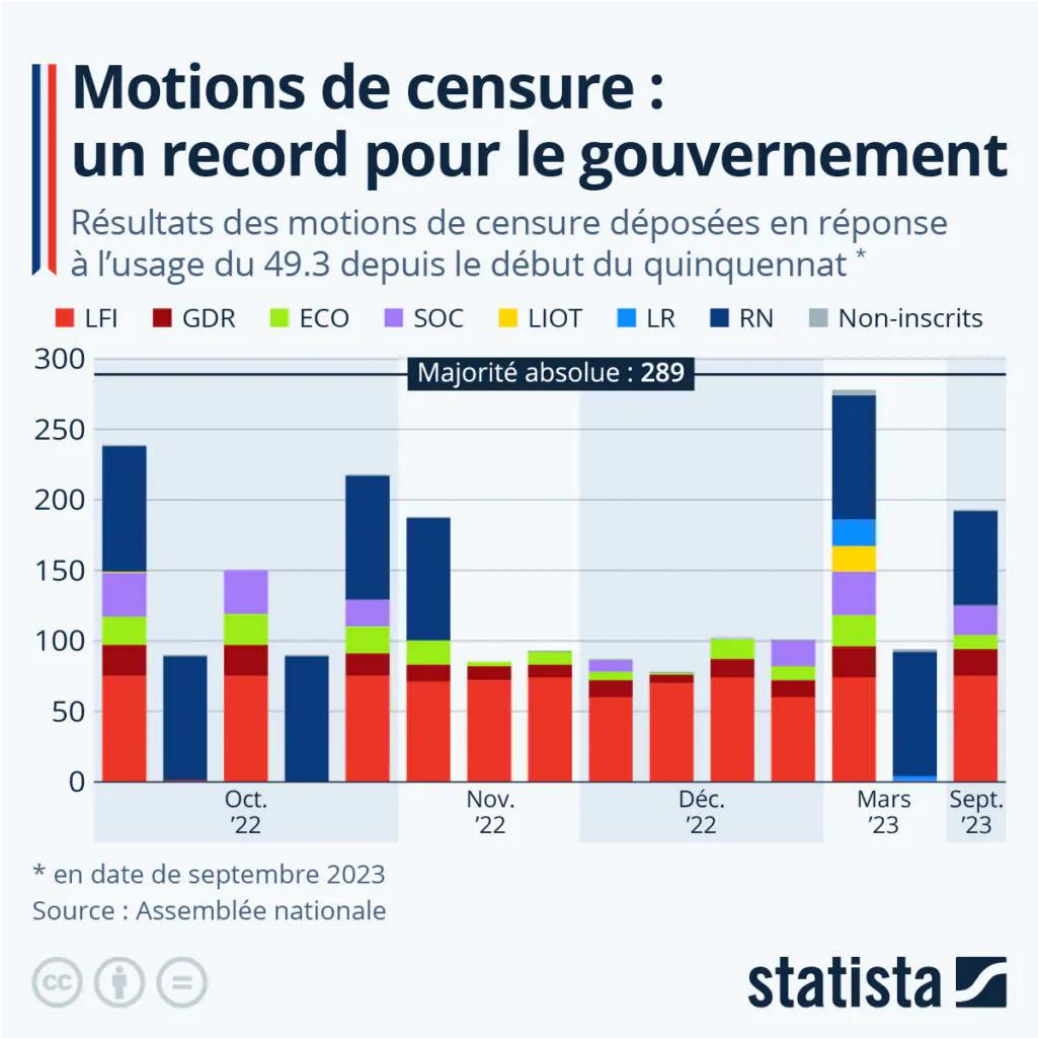

De Tristan Gaudiaut et Valentine Fourreau pour Statista

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !